

PROCES VERBAL D'ADMISSION DU CONCOURS PROFESSIONNEL

permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la Fonction Publique Hospitalière

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, en date du 27 janvier 2025 portant ouverture d'un concours professionnel permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres en date du 3 avril 2025 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours professionnel de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière – filière infirmière ;

Vu l'examen des titres et du dossier professionnel ; selon les termes du I de l'article 5 de l'arrêté du 25 juin 2013, après délibération, le jury, réuni le 11 avril 2025 au Centre Hospitalier de Chartres, déclare admissibles les candidat(e)s suivant(e)s :

Après délibération, le jury, réuni le 28 avril 2025, déclare admis par ordre de mérite les candidats suivants :

- M. Nor Eddin BHARZALE
- Mme Rozenn PERDIGON
- Mme Carole DANIEL
- Mme Barbara DUPIN
- Mme Fajri BOUCHRA

Le Coudray, le 28 avril 2025

Monsieur Olivier FALANGA,

Directeur de la Direction des Relations Humaines aux Hôpitaux de Chartres, président ;

Madame Michèle BRONNER,

Directrice du Personnel du Centre Hospitalier Henri Ey ;

Monsieur Christophe PETERS,

Directeur des soins, Coordonnateur Général des Soins de l'IFSanté des Hôpitaux de Chartres ;

Monsieur Antoine DE MADET,

Praticien-Hospitalier, Chef de service, Unité Mobile de Soins Palliatifs des Hôpitaux de Chartres ;

Madame Sarah POINTU,

Cadre supérieure de santé au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans ;